

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-139
Séance du 30 août 2023

**Objet : Rapport d'activités 2022 du contrat de ville du Gard Rhodanien, partie « QPV
BAGNOLS/CEZE »**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : Rapport d'activités 2022 du contrat de ville du Gard Rhodanien, partie « QPV BAGNOLS/CEZE »

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015 – 2020, et les avenants de prorogation pour 2021, 2022 et 2023,

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols sur Cèze et le quartier prioritaire du centre ancien pour la commune de Pont Saint Esprit,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du contrat de ville du Gard rhodanien 2015-2020,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le rapport présenté en annexe,

Considérant que cette question a été présentée à la commission des Affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 23 août 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport 2022 ci-joint pour le bilan des actions réalisées en quartiers prioritaires de la politique de la ville à Bagnols-sur-Cèze dans les quartiers Citadelle, Coronelle, Escanaux et Vigan-Braquet,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant au présent rapport.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 SEP. 2023**

et publié le **05 SEP. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

